

M A I R I E D E



## DELIBERATION

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 6 OCTOBRE 2011

**Compte-rendu affiché le :** 7 octobre 2011

**Date de transmission en Sous-Préfecture :** 14 octobre 2011

**N° 11-09-07**

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** 30 septembre 2011

**OBJET :**

**Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de produits de déneigement.**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance :** 29

**Secrétaire de séance :** Julien GOUTAGNY

**Membres présents à la séance :** Jean Yves CHARBONNIER – Georges ROCHETTE – Ennemonde MURGUE – Gérard ESCALES – Muriel ORIOL – Gérard RIBOT – Marie-Claude LYONNET – Henri COMBE – Georgette DECULTIEUX – Claudette FAU – François BOUCHUT – Laurent SAFANJON – Jean-Paul GERENTES – Robert VIAELLE – Jacqueline ROLLAND – Joëlle VILLEMAGNE – Marie-Claire SAMOUILLET – Catherine MAREY – Philippe DENIS – Johanne FOURNIER GERIN – Julien GOUTAGNY – Frédéric PAILLAS – Mireille PAULET.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**  
Odile CLAVIERES à Muriel ORIOL – Geneviève NIGAY à Frédéric PAILLAS – Alain RENAUDIER à Philippe DENIS – Sophie DURY à Mireille PAULET.

**Membres absents excusés :**  
Thérèse BELGHITI – Christian BECUWE

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	14/10/2011
Accusé réception le	14/10/2011
Numéro de l'acte	11-09-07



OBJET DE LA DELIBERATION :

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE PRODUITS DE DENEIGEMENT

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre des travaux du groupe de pilotage MUTUALISATION, un groupement de commandes doit être mis en place pour l'achat de produits de déneigement.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels. Cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

A cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne la Commune de Saint-Galmier comme coordonnateur.

La convention prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur :

- à procéder au recueil des besoins préalablement à l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence, de l'élaboration du dossier de consultation des entreprises.
- à assurer l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants du secrétariat de la commission d'appel d'offres, à la rédaction du rapport de présentation

La signature et la notification du marché ainsi que l'exécution et le règlement seront l'affaire de chaque Commune membre du groupement.

Le coordonnateur sera chargé de l'exécution du marché et de son paiement pour les prestations qui sont à sa charge.

Il appartient donc à chaque membre du groupement d'examiner, d'adopter et d'autoriser son exécutif à signer cette convention constitutive du groupement de commandes.

Par conséquent, je vous propose de vous prononcer sur les engagements de la Commune contenus dans ce document et de m'autoriser à signer cette convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures,

Considérant l'intérêt de rejoindre ce Groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie financière,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat des produits de déneigement,

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	14/10/2011
Accusé réception le	14/10/2011
Numéro de l'acte	11-09-07

- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Commune de Saint-Galmier coordonnateur du groupement et l'habilitant à assurer certaines missions selon les modalités fixées dans cette convention,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Certifié exécutoire par le Maire,  
compte tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le  
et de la publication en Mairie  
le*

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 13 octobre 2011.

LE MAIRE,  
Jean Yves CHARBONNIER.



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	14/10/2011
Accusé réception le	14/10/2011
Numéro de l'acte	11-09-07